

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2022

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 992

présenté par

Mme Regol, M. Iordanoff, M. Lucas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Laferrrière, Mme Laernoës, M. Peytavie, Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 301, insérer l'alinéa suivant :

« La gestion du risque nucléaire et radiologique devra prendre une place toute particulière dans cette politique nouvelle de gestion du risque. Les actions de sensibilisation et de formation aux gestes qui sauvent devront prendre en compte ces risques. À ce titre, le ministère s'assurera que les stocks stratégiques de pastille d'iode sont bien au niveau nécessaire et avec un maillage territorial suffisant pour couvrir les besoins de la population en cas de catastrophe nucléaire ou radiologique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de l'amendement proposent d'intégrer la gestion des risques nucléaires et radiologiques dans la nouvelle politique de "culture du risque" voulue par le ministère.

En effet, si en France, tout le monde sait que le nucléaire est omniprésent dans le mix énergétique et que le territoire est parsemé de centrales, peu de gens sont correctement formés à réagir en cas d'accident nucléaire. SI le risque à ce sujet est faible, il n'est pas inexistant. Il est ainsi de la responsabilité des pouvoirs publics de diffuser aussi la culture du risque à ce sujet.

Il est également proposé que le ministère fasse en sorte que les stocks d'iode soient suffisants pour couvrir les besoins de la population pour faire face à ce risque.